



Le 27/03/2018,



Le CET (Compte Epargne Temps)

POUR LES AGENTS DE DROIT PRIVE



Nous vous rappelons que vous devez veiller à poser l'ensemble de vos jours de congés payés et de fractionnement avant le 31 mai 2018

A PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2018 JUSQU'AU 31/05/2018, VOUS POUVEZ EGALEMENT LES EPARGNER DANS VOTRE CET.

Vous pouvez alimenter votre CET dans la limite de **20 jours par an** et avec un **plafond de 126 jours au total** :

Jours monétisables	Nombre de jours monétisables	Code Horoquartz
Jours de fractionnement	3 jours maximum par an	CETCPFR

Jours non monétisables	Nombre de jours monétisables	Code Horoquartz
Congés payés	5 jours maximum par an	CETCP



POUR LES AGENTS DE DROIT PUBLIC

La période d'alimentation de votre compte CET a lieu entre le 01/11 et le 31/12 de chaque année.

Notre Priorité, C'est Vous

Adhérez à la CFTC-Emploi pour mieux connaître et défendre vos droits !

Votre équipe **CFTC**
Emploi